



## L'ÉDITO

### HUG : cet employeur qui vous aime tant...

*Selon la formule qui garantit que celui qui aime le plus châtie le mieux, les HUG vous adorent ! Des preuves ? Il y en a tellement qu'on a été obligés de trier un peu (sinon ça débordait les deux colonnes de votre journal préféré). Rien que sur les différentes violations légales des HUG, il y aurait de quoi tenir trois numéros. Au menu d'aujourd'hui : la Loi sur le Travail (appelez-moi LTr), la Loi sur l'Égalité entre femmes et hommes (appelez-moi LEg), le Code des Obligations (appelez-moi CO), les Constitutions fédérale et cantonale et deux Conventions de l'OIT. Qui dit mieux ?*

*Légalement vôtre,  
Doc Martine*

### Mais aussi la LTr

Retard dans les plannings, changements d'horaires imposés, pas de pauses lumières pour les collègues travaillant dans les locaux borgnes, ni de prise en compte du temps d'habillage comme temps de travail... Quitte à violer une loi, les HUG préfèrent la violer 3 fois ! Du coup votre syndicat préféré a déposé plainte à l'OCIRT. A suivre.

### 5 d'un coup !

Encore plus fort : refusant de respecter la Liberté Syndicale à l'hôpital, les HUG ne violent rien moins que 3 Lois et 2 Conventions internationales, soit la Constitution suisse, la Constitution genevoise, le Code des Obligations et les Conventions 87 et 98 de l'OIT... Pas mal pour un établissement public. Conséquence : encore un recours en justice déposé par votre syndicat préféré, cette fois-ci devant la Chambre administrative.

### AS élu aux HUG

Les HUG violent également la Loi sur le personnel de l'administration cantonale (appelez-moi LPAC) et son règlement d'application (appelez-moi RPAC), mais ceci fera l'objet d'un prochain Doc Martine.

En attendant ne boudons pas le plaisir d'annoncer l'élection de la représentante d'Avenir Syndical, Mercedes Rodriguez, au comité de gestion du Département de Médecine aiguë. Belle victoire alors que, il y a peu, les HUG ont justement tenté de « démissionner » Victoria Lopez Alvarez, notre déléguée élue au Département des Neurosciences cliniques. Heureusement sans succès. Conclusion : les HUG ont beau essayé de se débarrasser de votre syndicat préféré, force est de constater qu'ils n'y arrivent pas.

### Et la pensée du mois

« C'est le devoir d'un être humain que de rendre au monde au moins autant qu'il en a reçu » dixit Albert Einstein. D'où l'on peut se demander ce qu'ont bien pu recevoir les responsables des HUG...

### Vous avez dit égalité ?

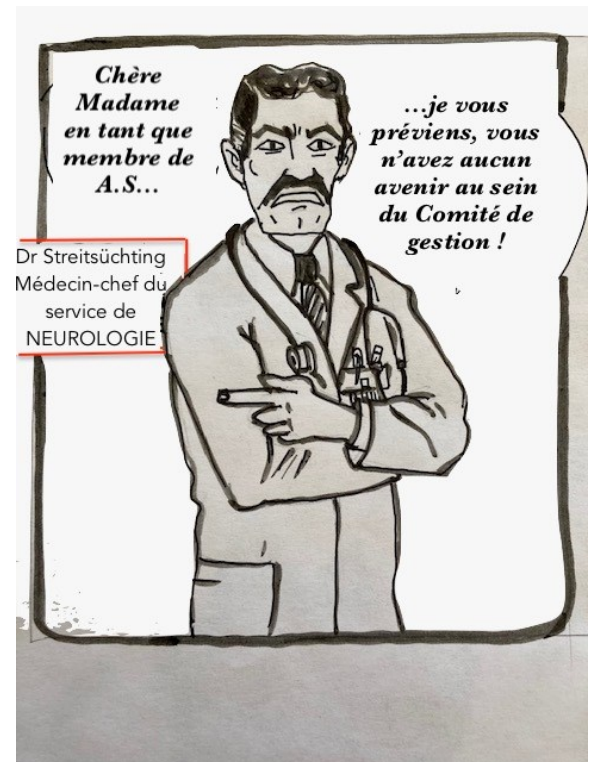
Bon d'accord, ils ont une excuse : la Loi sur l'Égalité entre femmes et hommes ne date que de... 1996. C'est vrai qu'il faut du temps pour s'adapter. Seulement voilà : aujourd'hui encore aux HUG, les emplois à petit taux d'activité, majoritairement occupés par des femmes, ne touchent pas les primes EPM et gériatrie (prime pour inconvénients de service). Et comme les HUG ont pris la fâcheuse manie de ne pas répondre aux réclamations syndicales, nous avons été obligés de saisir le Conseil d'Etat sur cette violation de la LEg. A suivre.

### Egalité : la suite

Mais les HUG aiment bien aussi cumuler les discriminations. Comme quand il s'agit non seulement de femmes, mais aussi des plus petits salaires de l'hôpital. Je parle des agentes du service propreté-hygiène (le fameux SPH). Et bien les 170 employé-e-x-s à 50% qui y travaillent, quasi toutes des femmes, doivent supplier les HUG pour augmenter leur taux d'activité. Et sitôt que l'une d'entre elles y arrive, les HUG réengagent derrière des femmes à 50%... Le SPH serait-il le laboratoire de discrimination des HUG ?

### Egalité encore

Et comme on ne doit jamais croire que le pire leur fait peur, les HUG viennent également de bafouer le droit d'une femme à son congé maternité, prétendant arbitrairement que la personne était malade durant cette période. Le but : épuiser son droit aux indemnités pour lui couper le salaire à son retour de maternité... A qui la palme du meilleur employeur ?



Equitablement vôtre, Doc Martine